

## CHRISTIAN ESTROSI À L'ÉCOUTE DES INQUIÉTUDES DES ÉLUS SUR L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC POSTAL

Le ministre délégué à l'Industrie, Christian Estrosi, a reçu le 14 octobre une délégation d'élus de l'Association conduite par son président, Henri Nayrou, et son secrétaire général, Vincent Descœur, qui lui ont fait part des inquiétudes et des attentes de l'ANEM concernant l'avenir du service public postal.

Conformément à la motion adoptée par le comité directeur, Henri Nayrou a rappelé au ministre la nécessité de garantir le maintien du périmètre des missions de service public et d'aménagement du territoire. Il a également évoqué l'urgence de pérenniser le fonds postal national de péréquation territoriale qui permet de préserver le maillage territorial de La Poste, notamment dans les zones de montagne. Il s'est également exprimé en faveur du maintien de la

distribution du courrier à J + 1 et six jours sur sept sur l'ensemble du territoire. Jean Launay, député du Lot, et Vincent Descœur ont demandé l'officialisation des 17 000 points de contact et s'interrogent sur le sort, au regard du droit européen de la concurrence, des conventions instaurant les agences postales communales.

Christian Estrosi s'est déclaré ouvert au dialogue en trouvant légitimes les demandes de l'Association. Il a notamment acté le principe de l'inscription dans la loi des 17 000 points de contact qui doivent être préservés. S'agissant de l'avenir des agences postales communales, le ministre a diligemment une expertise juridique auprès des services du ministère des Finances afin de sécuriser la validité de ces structures partenariales. Il s'est engagé enfin à préserver la présence postale territoriale



DOMINIQUE-HENRI SIMON

Ouvert au dialogue, le ministre a qualifié de légitimes les demandes de l'Association.

en étudiant toutes les pistes pour abonder le fonds dédié à cette mission essentielle d'aménagement du territoire.

POUR LA MONTAGNE – DECEMBRE 2009